

Demande de réouverture de la pêche à la perchaude: les municipalités divisées

BRIGITTE TRAHAN



Pêche hivernale au lac Saint-Pierre. – Stéphane Lessard

Louiseville — L'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre, qui regroupe les pêcheurs sportifs, est toujours en quête de résolutions d'appui de la part de 18 municipalités riveraines du lac Saint-Pierre dans le but de demander au nouveau gouvernement du Québec la levée du moratoire sur la perchaude qui dure depuis 7 ans. Or, cette démarche suscite déjà une certaine controverse parmi les élus municipaux.

La Ville de Trois-Rivières, pour une, a rejeté la demande après avoir reçu cette requête, le 20 décembre dernier. «La Ville préfère suivre les recommandations du Comité aviseur scientifique et se baser sur l'opinion des experts», explique le responsable des communications de Trois-Rivières, Yvan Toutant. «Ce sont des professionnels de la pêche. Ne pas suivre leurs recommandations serait l'équivalent de contester l'opinion d'un grand spécialiste de la médecine», plaide-t-il.

À Louiseville, le conseil a dit oui. C'est que la demande de résolution de l'Association des pêcheurs est accompagnée d'un rapport rédigé par un biologiste à la retraite de Nicolet, Raymond Faucher, qui contredit en de nombreux points les conclusions du Comité aviseur scientifique sur la gestion de la perchaude au lac Saint-Pierre, un regroupement d'experts présidé par le professeur Pierre Magnan de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

«Je ne sais plus qui croire», avoue le maire de Louiseville, Yvon Deshaies qui se sent déchiré entre deux points de vue presque diamétralement opposés. «C'est un peu comme deux avocats qui s'affrontent en cour», illustre-t-il. «Il y en a un qui dit une chose et l'autre son contraire.» Le conseil de ville de Louiseville a donc opté pour le tourisme, explique le maire. «Ça fait déjà 7 ans qu'il y a ce moratoire. Si la pêche ferme, ça ne marchera plus du point de vue touristique à Louiseville», croit-il. C'est que la pêche à la perchaude «attire des gens de partout», dit-il et ces visiteurs couchent dans les hébergements de la ville, mangent dans les restaurants et consomment des biens dans les dépanneurs.

Quand on lui demande s'il a envisagé que la levée du moratoire pourrait mettre le clou final dans le cercueil de cette espèce en déclin, le maire croit qu'il est possible de faire quelques compromis, par exemple n'autoriser cette pêche qu'en hiver ou limiter les captures à deux ou trois perchaudes.

Nicolet, pour sa part, a également dit non à la demande de l'Association dans une résolution adoptée le 12 décembre. Comme l'explique la mairesse de Nicolet, Geneviève Dubois, «nous avons reçu le rapport (Faucher), mais nous avons également demandé l'avis du professeur Magnan avant de prendre notre décision et il croit qu'il faut maintenir le

moratoire.» La mairesse indique toutefois que si l'Association présente des éléments nouveaux, le conseil sera ouvert à les entendre.

Le conseil des Abénakis d'Odanak a également été saisi de la demande de l'Association. Le directeur général, Daniel Nolett, indique que la demande sera discutée à l'occasion d'une réunion du conseil, le 22 janvier. Le rapport du biologiste Raymond Faucher sera étudié sur les entrefaites. En octobre 2016, le Grand conseil avait toutefois fait part de sa préoccupation face à la diminution marquée de la perchaude, une pêche traditionnelle pour les Abénakis et face à la dégradation des écosystèmes du lac Saint-Pierre. Le Grand conseil participe depuis aux efforts de sauvegarde de l'espèce. Quelle sera la position du Grand conseil à la lumière du rapport Faucher? M. Nolett indique qu'il ne peut le prévoir avant la rencontre.

Jean Lévesque, le président de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre, se montre peu optimiste face à la décision du Grand conseil parce que ce dernier a recours aux services d'un biologiste. Or, il semble que partout où les municipalités s'en réfèrent à des biologistes pour prendre leur décision, la réponse est non. «Ils ont tous été élevés par (Pierre) Magnan (le professeur de l'UQTR) en partie», conclut Jean Lévesque en parlant des biologistes. «Donc ils sont tous redevables», croit-il en ajoutant que pour être neutres, les biologistes devraient également tous être indépendants du ministère.

Jusqu'à présent, environ la moitié des municipalités sollicitées ont répondu à l'Association. Les autres devraient prendre position ce mois-ci, prévoit-il. Jusqu'à présent, il y a très peu de refus, se réjouit-il.

D'ici le printemps, si elle devient forte d'une majorité d'appuis des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre, l'Association veut également convaincre les députés de la région dans l'objectif de faire pression sur le ministre de la Forêt, Faune et Parcs pour lever le moratoire.